

Société | L'allocation de rentrée scolaire versée à près de 65 000 familles girondines



L'Allocation de rentrée scolaire, qui aide les parents aux revenus modestes à payer les fournitures scolaires de leurs enfants, et autres dépenses liées au début de l'année académique, a été délivrée mardi 18 août, et oscille entre 470 et 504 euros. Son montant a exceptionnellement été augmenté de 100 euros cette année, par enfant, en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Christine Mansiet, directrice de la Caf de la Gironde depuis octobre 2019, a détaillé les modalités de l'Ars, mardi 18 août, lors d'une conférence de presse donnée dans les locaux de l'organisme départemental à Bordeaux. Experte en politiques sociales et familiales, elle a également exposé sa volonté d'impulser une nouvelle dynamique pour la Caf de la Gironde, ses allocataires et ses partenaires.

Ars 2020 : pour qui et combien ?

En Gironde, 103 445 enfants sont concernés, ce qui représente un montant financier global de 49 554 615, 14 €. Un montant toujours plus élevé, année après année, compte tenu de l'attractivité de la métropole bordelaise. Un effet démographique donc, couplé à une meilleure connaissance des services de la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde de la part des bénéficiaires, expliquent l'augmentation annuelle du nombre d'allocataires.

Les chiffres de l'Ars en Gironde

	Nbre de familles concernées	Nbre d'enfants bénéficiaires	Montant financier
2018	64 019	93 965	38 292 631,22 €
2019	64 553	94 984	38 797 473,58 €
2020	64 819	103 445	49 554 615, 14 €

Soumise à une condition de ressources, l'Allocation de rentrée scolaire est attribuée pour chaque enfant âgé de 6 à 18 ans – né entre le 16 septembre 2002 et le 31 décembre 2014 inclus, ou inscrits en CP - scolarisé dans un établissement public ou privé, ou bien placé en apprentissage. Elle est modulée en fonction de l'âge de l'enfant. Et, bonne nouvelle cette année pour les foyers concernés : le montant de cette aide est plus élevé que prévu. En effet, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, son montant a été exceptionnellement revalorisé de 100 euros par enfant. Il s'élève ainsi à 469,97 € pour les enfants de 6 à 10 ans, à 490,39 € pour les enfants de 11 à 14 ans et à 503,91 € pour les enfants de 15 à 18 ans.

Ages	Montants 2019	Montants 2020
6-10 ans	368,84 €	469,97 €
11-14 ans	389,19 €	490,39 €
15-18 ans	402,67 €	503,91 €

Versée mardi 18 août par la CAF de la Gironde, cette aide permet d'assumer certaines dépenses liées à la rentrée des classes, en particulier cette année, la crise sanitaire ayant fait peser une contrainte supplémentaire sur le budget rudement mis à mal de nombreuses familles. Pour bénéficier de l'Ars, les ressources de 2018 ne doivent pas dépasser les plafonds ci-dessous :

Plafonds de ressources 2018, en fonction de la situation familiale au 31 juillet 2020

Nombre d'enfants à charge	Plafond
1	25 093 €
2	30 884 €
3	36 675 €
Par enfant en plus	5 791 €

Si les ressources dépassent de peu ces plafonds, la famille recevra une Ars réduite.

Vers une simplification des démarches

Comment percevoir ces aides ? Les parents d'enfants de 6 à 15 ans n'ont aucune démarche à accomplir : elle est versée automatiquement le 18 août aux familles déjà allocataires qui remplissent les conditions. Pour les enfants qui auront 6 ans en 2021 mais qui entrent en CP cette année, la famille devra récupérer un certificat de scolarité auprès de son école, puis l'envoyer à la Caf. A noter que tout futur allocataire peut effectuer une demande d'Ars en téléchargeant le formulaire dédié sur le site caf.fr, et en le renvoyant à la Caf de la Gironde. Enfin, pour les jeunes de 16 à 18 ans, les familles doivent confirmer en ligne que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou apprenti pour la rentrée académique de 2020. Inutile d'envoyer un certificat de scolarité, tout se fait dans l'espace Mon Compte sur le site de la Caf, ou bien sur l'application mobile « Caf – Mon Compte ». Les parents pourront bénéficier de l'Ars avant la rentrée s'ils font la télédéclaration pendant l'été, l'allocation de rentrée scolaire étant versée directement et automatiquement sur le compte bancaire ou postal de l'allocataire. Ainsi, comme Christine Mansiet l'indique lors de sa présentation : « La logique de ce système est de simplifier la vie des allocataires : tout ce qui peut être automatisé, l'est. »

En clarifiant cette procédure, le personnel de la Caf espère rendre cette aide plus accessible à tous. Il avait d'ailleurs pris le soin, dès juillet, de contacter, par mail ou bien par courrier, les familles éligibles afin de les inviter à

effectuer les démarches nécessaires. Faciliter à tous l'accès aux droits est en fait l'une des ambitions de la Caf : toujours dans un souci de simplicité, elle souhaite communiquer davantage sur ce qu'elle est et sur ce qu'elle fait, notamment pour que la majorité de la population connaisse ses droits, et sache comment y avoir accès.

Des ambitions engagées républicaines

Acteurs majeurs de la solidarité nationale, les 101 caisses d'Allocations familiales présentes en France, couvrent près de 32,7 millions de personnes, dont 13,9 millions d'enfants. Pourtant, ses actions sont très souvent méconnues. Christine Mansiet a donc abordé, mardi, les ambitions de la Caf de la Gironde. Elle a aussi formulé le souhait de renouveler le dialogue social en définissant, avec l'ensemble de ses collaborateurs, une nouvelle dynamique collective autour du socle des valeurs de la Sécurité sociale. Elle entend développer un service public de proximité, performant, moderne, innovant et adapté aux enjeux du territoire. Par un modèle « avant tout résolument humain », elle aspire à être au plus près des besoins des allocataires. Elle explique : « Nous savons par exemple, qu'il est parfois très difficile de faire garder ses enfants sur certains horaires dits atypiques, lorsque les parents travaillent à l'hôpital, ou dans la restauration notamment. C'est aussi le cas pour les familles monoparentales, qui constituent 50% des familles bénéficiaires de l'Ars aujourd'hui. Et dans ces configurations, ce sont très majoritairement les femmes, et il faut insister là-dessus je crois, qui endossent la responsabilité pleine et entière de l'éducation des enfants, et qui se retrouvent en situation de précarité. Elles font partie de notre public cible à l'heure actuelle, et de plus en plus en raison des violences conjugales, et autres problématiques qui ont resurgi avec le confinement et la crise sanitaire. »

Des populations précarisées, à celles plus à l'abri, il s'agit pour la Caf de contribuer à garder une bonne cohésion sociale, dans le respect des valeurs de la République, au premier rang desquelles se placent la solidarité, l'entraide et la fraternité. Véritable acteur de la solidarité nationale et des politiques sociales sur le département de la Gironde, elle a pour principales missions, avec un budget de 1 977 millions d'euros, d'accompagner des familles (allocations familiales, financement des accueils des enfants et de la jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale), et de proposer des aides personnelles au logement ainsi que des aides dites de « solidarité » (revenu de solidarité active, prime d'activité, allocation adultes handicapés, etc). Son objectif est donc de présenter une large gamme de services, au plus près des besoins des habitants, pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

La Caf de la Gironde a finalement pour projet de fortifier et d'engager un dialogue actif avec ses partenariats existants, et d'en développer de nouveaux, par exemple avec des centres sociaux ou des missions locales, afin de mener des politiques sociales efficaces et adaptées à chaque territoire.

Justine Wild

Crédit Photo : Justine Wild
Publié sur aqui.fr le 20/08/2020
[Url de cet article](#)